

Sujet : Re: Projet de restructuration des infrastructures du port des Marines de Cogolin (n° MISEN : 83-2019-00203) - Autorisation environnementale - Consultation administrative.

De : VILLARUBIAS Catherine - DREAL PACA/SBEP/Direction SBEP <catherine.villarubias@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 21/01/2020 18:55

Pour : GROSSO Vanessa - DDTM 83/SML/BEM <vanessa.grosso@var.gouv.fr>

Copie à : helene.souan@developpement-durable.gouv.fr, HERETE Sophie - DREAL PACA/SBEP/USP <sophie.herete@developpement-durable.gouv.fr>, BLANQUET Pascal - DREAL PACA/SBEP/UB <Pascal.BLANQUET@developpement-durable.gouv.fr>, DEMARTINI Caroline - DREAL PACA/SBEP/Chargés de mission <caroline.demartini@developpement-durable.gouv.fr>, CAMPEON Camille - DREAL PACA/SBEP /Chargés de mission <camille.campeon@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Ci-après la contribution pour le SBEP (*copie aux contributeurs*).

Cordialement

D'après le dossier, le projet consiste essentiellement à modifier / consolider des ouvrages existants + opération de dragage.

- sur le volet paysager :

Projet hors site classé et site inscrit, il s'agit de travaux sur des ouvrages existants pour la plupart à l'intérieur du port.

- les travaux qui sont le plus susceptibles d'impacter le paysage seraient le rehaussement et le confortement de la digue du large, on passe par endroit de 1.80 à plus de 3mètres. L'analyse du paysage et de l'impact du projet sur le paysage représentent deux paragraphes que l'on peut succinctement résumer ainsi : hors site et pas d'impact sur le paysage.

- pour les autres aménagements portuaires, il s'agit de la réorganisation ponctuelle dans un espace très peu qualitatif ...

En résumé, ce projet aurait mérité une analyse paysagère sur la rehausse et le confortement de la digue du large avec perception de cet ouvrage dans le grand paysage notamment depuis la route de Saint-Tropez ou la plage juste à coté (analyse de l'impact de la rehausse et du confortement, présentation de photomontages, propositions de mesures de réduction de l'impact paysager).

- sur le volet biodiversité marine et gestion des sédiments

Les principaux risques pour la biodiversité sont liés à la phase travaux :

Herbiers

Ils sont éloignés de la zone de travaux, le seul risque est lié à l'augmentation de la turbidité.

Pour l'éviter, un filet anti-MES est prévu, doit être mis en place, et des suivis post-travaux seront également réalisés.

Donc pas de remarque particulière sur ce point.

Mammifères marins

Le risque est lié à l'émission de bruit.

Le dossier d'évaluation des incidences indique : "*Concernant les cétacés et pour éviter les nuisances liées aux bruits sous-marins générés par les travaux, une surveillance visuelle dans le*

golfe de Saint-Tropez sera réalisée 30 minutes avant le démarrage des travaux. Cette surveillance s'assurera de l'absence d'animaux dans la zone. Une procédure dite « ramp-up » sera mise en place pour augmenter graduelle du niveau sonore sous-marin. Le but est d'effaroucher les cétacés pouvant se trouver à proximité, avant le démarrage des travaux. En cas de détection des mammifères marins à proximité du port, le chantier est immédiatement arrêté."

Il est nécessaire que le dossier :

- précise le périmètre à surveiller ;
- étudie la possibilité d'associer une surveillance acoustique passive à la surveillance visuelle ;
- précise la "zone d'exclusion", c'est-à-dire la zone dans laquelle la présence de mammifère conduirait à l'arrêt des travaux.

Devenir des sédiments dragués

Le projet évoque la possibilité d'utiliser les sédiments dragués dans le port pour recharger la plage de Cogolin.

La dynamique de la plage et les perspectives en matière de dragage ne sont pas présentés, et le dossier ne fournit pas assez d'éléments pour évaluer les impacts et la pertinence de ces éventuels rechargements.

Des informations complémentaires doivent être fournies sur : l'évolution du profil de la plage, l'historique des opérations de rechargement, les volumes concernés, les techniques de rechargement, la période de travaux, les modalités de gestion des banquettes de posidonie etc.

Dans la mesure du possible, mettre en regard les besoins en dragage à moyen et long terme et la dynamique de la plage, afin d'identifier les meilleures options de gestion des sédiments dans le temps.

Catherine Villarubias

Adjointe à la Cheffe du service biodiversité eau et paysages (SBEP)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA (DREAL PACA)

Tél : [04 88 22 62 67](tel:0488226267) Port : [06 22 40 13 00](tel:0622401300)

catherine.villarubias@developpement-durable.gouv.fr

Adresse postale : 16 rue Antoire Zattara, CS 70248 - 13 331 Marseille cedex 03

Adresse physique : 36 Bd des Dames - 13002 Marseille

site internet de la DREAL PACA : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Le 06/12/2019 à 17:17, GROSSO Vanessa - DDTM 83/SML/BEM a écrit :

Bonjour,

Ci-joint, copie d'un courrier de consultation transmis à Monsieur le Directeur DREAL PACA dans le cadre d'une demande d'avis sur le dossier

Projet de restructuration des infrastructures du port des Marines de Cogolin (n° MISEN : 83-2019-00203) - Autorisation environnementale - Consultation administrative.

lien vers ANAE pour consultation :

<https://anae.din.developpement-durable.gouv.fr/share/page/site/AEU-Provence-Alpes-Cote-Azur/folder-details?nodeRef=workspace://SpacesStore/5781847a-4047-4505-a2cf-7900ef04ec5c>

merci de votre retour

Cordialement

GROSSO Vanessa

DDTM 83

SML/BEM

244 avenue de l'Infanterie de Marine

CS 31209 - 83070 Toulon cedex

Télétravail le jeudi

Tél bureau : 04.94.46.81.76

Télétravail : 07.72.31.22.53